

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-64/SG/TP/P relatif à l'ouverture d'une auto-école, 12, place Ménélik.

n° 72-64/SG/TP/P

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
13 janvier 1972

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1972

Date du numéro
25 janvier 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'établissement, sis 12, place Ménélik à Djibouti, aménagé par M. Paul Tavera, en vue de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur sous la désignation d' « Auto-Ecole Moderne », est agréé. L'arrêté n° 71-16/SG/TP/P est abrogé.